

**Commune de Neuilly-en-Sancerre**  
**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**  
**Du 12/04/2024 à 18h30 heures**

- **Présents : 7**  
**Jean-Claude BAILLY, Pascal BAUDENS, Isabelle CROCHET, Isabelle DELOISON, Marie-Hélène FOURNIER, Yolande JEANJEAN, Maud PIERRET.**
- **Absent : 0**
- **Excusé : 2 : Céline BAILLY, Aurélien CHOLLET.**
- **Pouvoir : 0**
- **Date de convocation : 29/03/2024.**
  
- **Quorum : 5**

La séance a été ouverte à 18h30 heures.

**Maud PIERRET** a été élue secrétaire de séance.

# Ordre du jour

## **1 Approbation du Procès-Verbal du 05/02/2024**

Aucune remarque n'est apportée, l'approbation du Procès-Verbal est soumise au vote.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 7.

## **2 Approbation du Compte de Gestion 2023**

Madame la Maire fait lecture aux membres du Conseil du Compte de Gestion 2023 et explicite les points qui le nécessitent.

Elle soumet l'approbation de ce compte de Gestion 2023 au vote.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 7.

## **3 Vote du Compte administratif 2023 (voir détails délibération n°4/2024)**

Madame la Maire détaille le Compte administratif 2023 et explicite les points qui le nécessitent aux membres du Conseil.

Madame la Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote. Mme Jeanjean, présidente de séance, soumet l'approbation du Compte administratif 2023 au vote.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 6.

## **4 Affectation du résultat**

Madame la Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2023 qui s'élève à 269 919,18 euros de la manière suivante :

- 2 869,38 euros en excédent reporté à la section de fonctionnement du budget primitif.

## Exécution du budget

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT	266 381.55	268 582.68
	SECTION INVESTISSEMENT	221 607.38	488 230.15
<b>REPORT DE</b>	Report en section de fonct (002)		668.25
<b>L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'invest (001)	128 753.73	
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>616 742.66</b>	<b>757 481.08</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER en N +1</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	25 302.00	137 040.20
	<b>Total des restes à réaliser à reporter en N +1</b>	<b>25 302.00</b>	<b>137 040.20</b>

<b>RESULTAT</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT	266 381.55	269 250.93
<b>CUMULE</b>	SECTION INVESTISSEMENT	375 663.11	625 270.35
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>642 044.66</b>	<b>894 521.28</b>

- 137 869,04 euros en réserve à la section d'investissement du budget primitif.

Madame la Maire soumet au vote ces propositions d'affectation.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 7.

## **5 Vote des taxes locales**

Durant le mandat en cours, il est souligné que la Commune de Neuilly-en-Sancerre n'a pas augmenté ses taxes locales. Afin de conserver un équilibre soutenable pour les comptes de la Commune, le Conseil a demandé plusieurs scénarios d'augmentations des taxes locales à notre interlocuteur à la Perception de Baugy.

Trois simulations ont été proposées.

Les membres du Conseil les étudient par rapport à ce qu'elles apportent en ressources supplémentaires à notre budget communal tout en étant soutenables pour nos administrés.

La première simulation permet une variation de produit fiscal de 1 414 €, la deuxième permet une variation de produit fiscal de 5 990 €, la troisième permet une variation de produit fiscal de 6 751 €.

C'est cette dernière simulation qui semble le choix le plus correct. Il s'établit comme suit :

- foncier bâti : les taxes communales passent de 28,81% à 30,37% de la base d'imposition,
- foncier non-bâti : les taxes communales passent de 27,28% à 28,76% de la base d'imposition,
- taxe d'habitation résidences secondaires : les taxes communales passent de 7,71% à 8,62% de la base d'imposition.

Ces nouveaux taux sont soumis au vote.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 7.

## **6 Vote du budget primitif 2024**

Madame la Maire présente la section fonctionnement qui s'équilibre en recette et en dépense à 333 086,38 euros et la section investissement qui s'équilibre en recette et en dépense à 415 405,16 euros.

Madame la Maire attire l'attention sur deux points :

- Pour la section fonctionnement, elle fait part d'une proposition de la filiale de La Poste, *Geoptis*, qui propose de revoir le classement des voies communales. Un certain nombre de voies et de chemin ruraux ne seraient pas intégrés au kilométrage permettant le calcul de certaines dotations. La démarche de *Geoptis* a été présentée lors d'un Conseil des Maires de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour une commande groupée. Si un tiers des communes accepte la proposition, environ 50% du coût serait pris en charge par la CCTHB. L'option paraît intéressante aux membres du Conseil selon ces conditions.
- Pour la section investissement, il est essentiel de budgétiser l'acquisition d'un nouveau tracteur. En effet depuis 2020 environ 11 000 € ont été dépensés pour la réparation des casses successives provoquées par l'inadéquation de l'épareuse et du tracteur. Il est bien entendu que la vente du tracteur actuel est prévue.

Madame la Maire soumet au vote le budget primitif 2024.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 7.

## **7 Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement**

Madame la Maire demande aux membres du Conseil qu'ils l'autorisent à effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, afin d'apporter une souplesse dans la gestion du budget communal.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 7.

## **8 Subventions et adhésions aux associations**

La Commune de Neuilly-en-Sancerre soutient régulièrement un certain nombre d'associations, par des subventions et/ou en adhérant aux structures associatives. Pour ce printemps, la Commune a reçu un appel à subvention de la part du Secours Catholique et deux demandes d'adhésion, celle du Musée de la Poterie à

la Borne, et du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Cher.

Secours Catholique : 100 €

Musée de la Poterie à la Borne : 30 €

CAUE du Cher : 50 €

Contre : 0, abstention : 0, pour : 7.

## **9 Financement Journées Européennes du Patrimoine 2024**

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine des 21 et 22 septembre 2024 et sous la houlette de *Sauldre en Culture*, une animation coordonnée entre les trois communes – Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-deux-Clochers et Humbligny – est en train de se construire avec divers acteurs culturels du territoire.

Ce projet d'animation s'empare du thème du « polar », proposé par la Médiathèque Départementale du Cher et travail autour d'« un crime à Vesvre », un assassinat mystérieux à la Tour de Vesvre vers 1500, point de départ d'ateliers d'écriture, de spectacle, d'ateliers d'arts plastiques... Un polar sera édité, des teintures seront exposées, un jeu de piste sera organisé...

L'ensemble du territoire sera animé à l'occasion de cet évènement :

- A Neuilly-en-Sancerre, dans l'église et le lavoir
- A Neuvy-deux-Clochers, dans la Tour de Vesvre et les lavoirs
- A Humbligny, dans la chapelle et un lavoir.

Le budget de l'évènement est chiffré à 7 000 €.

La participation de nos trois bibliothèques permettra l'obtention de subventions du Département pour le projet et une visibilité à travers les outils de communication du Département.

Les trois communes sont sollicitées pour une subvention, la Commune de Neuvy-deux-Clochers à hauteur de 1 329 €, celles de Neuilly et Humbligny pour un montant de 502,50 € chacune.

Madame la Maire soumet au vote une subvention d'un montant de 502,50 €.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 7.

## **10 Demande de Mme Deloison pour l'achat d'un tronçon du chemin communal des Mélières**

Cette question concernant un membre du Conseil, Mme Deloison ne participe pas à la discussion et ne prend pas part au vote : elle sort de la salle du Conseil.

Mme Deloison est propriétaire des parcelles ZE76 et C254, constituées de forêts. Afin de permettre le désenclavement de ces deux parcelles et de pouvoir effectuer plus facilement les travaux d'entretiens périodiques dans ces parcelles boisées, elle sollicite la possibilité d'acheter une partie du tronçon du chemin des Mélières.

Madame la Maire soumet au vote la vente par la Commune à Mme Deloison de ce tronçon.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 6.

## Questions diverses

### Loi APPER

La Commune travaille activement sur cette Loi d'accélération de production d'énergie renouvelable (loi APPER).

Le travail de repérage de la société *Solaterra* est désormais terminé. Les résultats des repérages ont été présentés aux membres du Conseil. La détermination de possibles (en aucun cas obligatoire) zones d'implantation d'installation d'agrivotovoltaïque va être présentée en réunion publique – comme la loi nous y oblige.

Cette réunion se tiendra en salle des Actes le samedi 20 avril à 10 h 00, en présence des membres du Conseil Municipal qui accueilleront les habitants et répondront à leurs questions.

L'information sera indiquée sur notre page Panneau Pocket, en Mairie et un flyer d'information sera distribué la semaine précédente dans les boîtes aux lettres de tous les foyers de la Commune.

### Visites du centre de tri

Les élus de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry sont invités à une visite commentée du nouveau centre de tri sélectif des déchets à Bourges. Cette visite est très intéressante.

Les prochaines dates ont lieu le 16 mai à 14h30 et le 11 juin à 9h30, sur réservation auprès de Valérie Lhote.

Les particuliers peuvent aussi visiter le site, il leur faut appeler directement le site de tri.

### **Fête des Ouches**

Le Maire de Morogues invite Madame la Maire à assister à l'inauguration de la fêtes des Ouches le 4 mai à 18h. Ne pouvant s'y rendre, elle propose aux membres du Conseil de représenter la Commune.

### **Fond de solidarité logement**

Le Fond de solidarité logement du Conseil Départemental du Cher nous informe que deux ménages de la Commune ont été aidés en 2023, pour un montant de 640 €. Pour rappel, la Commune cotise environ 550 € à ce fond de solidarité.

### **Route de la Raffinerie aux Sigurets**

Un achat de calcaire est prévu pour entretenir la route de la Raffinerie aux Sigurets.

### **Journal municipal**

Trois membres du Conseil se sont portés volontaires pour rédiger un journal municipal. Faute de maîtrise de l'outil informatique suffisante, il n'a pas encore vu le jour. Quelques idées pour suppléer à ce manque et respecter une promesse de notre liste en 2020 afin de rencontrer la population – chose que la crise sanitaire nous a empêchée bien souvent de faire – : un pique-nique partagé entre élus et habitants (peu évident de parler et de rester concentrés dans de telles conditions), faire appel à un professionnel moyennant rémunération... Une question demeure : y a-t-il assez d'informations à écrire pour remplir un journal ?

### **Intérieur Neuilly**

Cette manifestation culturelle sur notre territoire, céramiques, créateurs, repas, mangement... se prépare activement ! Dates : vendredi 31 mai, samedi 1<sup>er</sup> juin et dimanche 2 juin.

## **Equipement Salle Commune**

Un devis pour 40 coussins pour rendre plus confortable les chaises de notre salle commune a été établi chez Mondial Tissus pour un montant de 972,01 €. Nous en ferons établir d'autres.  
Séance levée à 21h30.

**Madame la Maire**



**La secrétaire**